RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 00274
Numéro SIREN : 320 587 736
Nom ou dénomination : AURAY ATLANTIQUE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2019 sous le numéro de dépôt 13308

AURAY ATLANTIQUE AUDIT

Société par Actions Simplifiée au Capital de 33.200 Euros

Siège Social : AURAY (56400)
Zone Tertiaire Porte Océane
30 rue du Danemark

RCS LORIENT 320 587 736

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt septembre, à 10 heures, au siège social à AURAY (56400), Zone Tertiaire Porte Océane, 30 rue du Danemark, les actionnaires de la Société « **AURAY ATLANTIQUE AUDIT** » Société par Actions Simplifiée au capital de 33.200 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

La convocation a été faite par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Aucune demande de formule de vote par correspondance ou de procuration n'a été reçue ou déposée au Siège Social dans les délais légaux.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président :

- **Monsieur Bruno LORHO**

L'Assemblée désigne pour Secrétaire

- **Madame Marie LORHO**

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les actionnaires présents, ou représentés possèdent 2.075 actions sur les 2.075 actions formant le capital et ayant droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.

Le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence.

Le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des actionnaires l'ont été dans les délais légaux.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Démission de Monsieur Patrice LE GUELLAUT de ses fonctions de Directeur Général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités consécutives.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.

Puis, lecture est faite des résolutions proposées au vote des actionnaires.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DE MONSIEUR PATRICE LE GUELLAUT DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Patrice LE GUELLAUT de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, les formalités de publicité prescrites par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée,

Et le présent procès-verbal a été signé par le Président et le Secrétaire.

